

AIR LIQUIDE TUNISIE
Société Anonyme au Capital de 40 937 600 Dinars
Identifiant Unique: : 002412B
37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II
2035 ARIANA

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 24 JUIN 2024

Les actionnaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de 40 937 600 Dinars, sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le lundi 24 Juin 2024 à dix heures (10H00) au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Érable, Les Berges du Lac 2, Tunis et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2023,
2. Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus aux Administrateurs,
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
5. Approbation des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475,
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes,
7. Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
8. Renouvellement des mandats d'Administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du co-commissaires aux comptes,
10. Reconduction du montant des jetons de présence,
11. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

P/CONSEIL D'ADMINISTRATION

**TEXTE DE PROJETS DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024**

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 18 829 362 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18 829 362
Résultats reportés	29 223 395
Total à répartir	48 052 757
Répartition	
Réserves légales	0
Sous-total 1	48 052 757
Sous-total 2	48 052 757
Réserve pour réinvestissement	0
Fonds Social	-400 000
Report à nouveau	-37 336 482
Dividendes	-10 316 275
Solde	0

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 6.3 DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 08/07/2024.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Lasad Jaouani en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Martinez ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 20 novembre 2023.

Monsieur Lasad Jaouani assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Philippe Martinez soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2023.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement des mandats des administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de la Banque de Tunisie, de Madame Sophie Cheenne, de Monsieur Lasad Jaouani et de Monsieur Mathieu Cornillac.

Les mandats de la Banque de Tunisie, de Madame Sophie Cheenne, de Monsieur Lasad Jaouani et de Monsieur Mathieu Cornillac prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat du co-commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Reconduction du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de 60 000 Dinars par an dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.